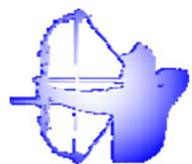


## COMPAGNIE D'ARCHERS DE MURET

<http://www.archers-muret.fr>

Président : Jean-Luc BORDES  
05.61.08.07.00  
[archers.muret@gmail.com](mailto:archers.muret@gmail.com)



Trésorier : Jean-Yves LASSELIN 06-72-79-27-30

### INSCRIPTION SAISON 2019-2020

#### Reprise des entraînements - Mardi 2 Octobre 2019 - Salle A.Camus à Muret. POUR LES ARCHERS AYANT PRIS LEUR LICENCE 2019-2020

INITIATION POUR LES JEUNES :	LE MARDI DE 17H30 A 19H00 (Sauf Poussins fin séance 18h30) LE SAMEDI DE 14H00 A 15H30 (Sauf Poussins fin séance 15h)
INITIATION POUR LES DÉBUTANTS ADULTES :	LE VENDREDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 15H30 A 17H00
ENTRAÎNEMENT ARCHERS CONFIRMÉS :	LE MARDI DE 20H30 A 22H30 LE JEUDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 15H30 A 18H00

Possibilité de tir tous les jours sur le terrain de BRIOUDES pour les archers disposant d'une licence valide.

#### Cotisation

LICENCE 1ère année (inclus : initiation/prêt arc/Licence FFTA / passage de flèches et Tshirt club) :	
ADULTE (licence « A » - Avec compétition)	170 €
ADULTE (licence « L » - Uniquement pratique en club)	162 €
JEUNES/POUSSINS	145 €

Années suivantes :

ADULTE (licence « A » - Avec compétition)	110 €
ADULTE (licence « L » - Uniquement pratique en club)	102 €
JEUNES (J=>00/02 – C=>03/05 – M=>06/07 – B=>08/09)	99 €
POUSSINS (Après 1 <sup>er</sup> Janvier 2010)	122 €

Réduction de 18 € dès le second membre d'une même famille.

Au-delà de 4 ans de présence (pour tous les jeunes) : 93 €

Licence découverte du 1 Avril au 30 Septembre de l'année en cours : 66 €

Location d'un arc d'initiation (sauf 1<sup>ère</sup> année) si disponibilité : 60 € l'année.

Kit d'initiation pour débutants : 42.00 euros (à demander à l'inscription)

#### Documents/équipements nécessaires

##### POUR UN RENOUVELLEMENT DE LICENCE:

- Certificat médical d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition
- OU fiche « demande de renouvellement de licence » de la FFTA ci-jointe.
- Si changements : Remplir fiche de renseignements (adresse e-mail obligatoire et lisible).

##### POUR NOUVEAUX ARCHERS:

- Certificat médical d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition
- Remplir fiche de renseignements ci-jointe : adresse e-mail obligatoire et lisible.
- Equipement minimum : 4 flèches, un protège bras, un carquois et une palette pour débuter. Des kits débutants seront proposés à prix coûtant par le club au moment de l'inscription (voir tarif ci-dessus).

##### POUR LES MINEURS (renouvellement et création de licence) :

- Les Parents rempliront les rubriques « **POUR LES MINEURS** »

- Suite aux disfonctionnements constatés lors des séances d'entraînements, la présence des parents en salle ou sur le terrain de Brioude n'est plus autorisée pendant les entraînements des jeunes archers.

## Fiche de Renseignements du licencié

Type d'arc :  Classique /  Compound /  arc nu

*NOM :	*PRENOM :	*DATE NAISSANCE :    /    /
*NATIONALITE:	*MAIL :	
*ADRESSE :		
*N° Tél. fixe/Portable :		*TAILLE T-SHIRTS :

\* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

\* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

## **POUR LES MINEURS :**

NOM DU PERE :	NOM DE LA MERE :
TEL fixe/Portable :	TEL Fixe/Portable :
Mail :	Mail :
ADRESSE (si différente de l'enfant) :	ADRESSE (si différente de l'enfant) :

\* En cas de garde alternée, il est obligatoire de renseigner les informations des deux parents (ou responsables légaux) de l'enfant.

**POUR LES MINEURS :** Comment rentrer votre enfant après les séances d'initiation

- ① (Merci de prêter une attention particulière à ce chapitre, ne pas oublier de signer l'autorisation)

## L'enfant .....

- Est récupéré par : son père / sa mère

Est récupéré par une autre personne (merci de préciser son identité, adresse, n° téléphone) :  
J'autorise, M/Mme .....  
Domicilié .....

.....

Tel : Portable :  
à ramener mon enfant après l'entraînement de tir à l'arc à mon domicile.

Rentre par ses propres moyens à son domicile.

Fait à Muret le / / 2019  
Signature des parents

- ⑧ NB : Ce document devra être présenté par la personne autorisée à récupérer le mineur. L'autorisation donnée à l'enfant de quitter seul le club décharge la Compagnie d'archers de Muret de toutes responsabilités après l'heure de fin de séance.

**POUR LES MINEURS :** Autorisation parentale de pratique du tir à l'arc

Je soussigné M/Mme

Autorise mon enfant ..... (à compléter)

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des archers de Muret et à participer aux activités proposées pendant les séances d'initiation. Je suis informé que mon enfant est assuré par l'association à travers la licence fédérale et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

**Droit à l'image** : J'accepte la prise et la publication de photos (de mon enfant pour les mineurs) dans le but d'assurer la promotion du club et la publication des résultats des concours - j'accepte  je n'accepte pas

**J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de la compagnie des archers de MURET et notamment le paragraphe « 1.13 Sécurité et Responsabilité ». Le document complet est disponible sur le site internet du club.**

Fait à Muret le / / 2019

#### **Signature de l'archer ou des parents pour les mineurs**